



ANACONDA ANNONCE UN PLACEMENT PRIVÉ DE 2,385 M\$ NON EFFECTUÉ PAR L'INTERMÉDIAIRE DE COURTIERS

CE COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE DISTRIBUÉ AUX AGENCES DE TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS NI FAIRE L'OBJET D'UNE DIFFUSION, PUBLICATION, DISTRIBUTION OU DISSÉMINATION DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN TOUT OU EN PARTIE, AUX ÉTATS-UNIS OU À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS

TORONTO – 20 octobre 2017 – Anaconda Mining Inc. (« Anaconda » ou la « Société ») (TSX : ANX) a le plaisir d'annoncer qu'elle se propose de réaliser un placement privé non effectué par l'intermédiaire de courtiers d'un maximum de 20 437 500 actions ordinaires, admissibles à titre d'« actions accréditatives » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (les « actions accréditatives »), au prix de 0,08 \$ par action accréditative, et d'un maximum de 11 538 462 unités de la Société (les « unités ») au prix de 0,065 \$ par unité, le tout pour un produit brut total pouvant atteindre 2 385 000 \$ (le « placement »). Chaque unité sera composée d'une action ordinaire et de la moitié d'un bon de souscription d'une action ordinaire (chaque bon de souscription d'une action ordinaire entier étant un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription confère à son titulaire le droit d'acquérir une action ordinaire de la Société (une « action sous-jacente au bon de souscription ») au prix de 0,105 \$ pendant une période de trois ans suivant la date de clôture du placement. Les bons de souscription seront assortis d'une clause permettant à Anaconda de raccourcir cette période si les actions ordinaires d'Anaconda se négocient au prix moyen pondéré en fonction du volume d'au moins 0,21 \$ pendant 20 jours de bourse consécutifs, moyennant un préavis d'au moins 30 jours à cet égard aux porteurs de bons de souscription qui pourront exercer leurs droits aux termes des bons de souscription pendant cette période de préavis.

Il est prévu que le produit brut tiré de la tranche en actions accréditatives du placement soit principalement affecté aux activités d'exploration du projet Goldboro d'Anaconda en Nouvelle-Écosse et à la découverte Argyle du projet Point Rousse à Terre-Neuve, et que le produit net de la tranche en unités du placement soit affecté aux fins générales de l'entreprise.

Tous les titres qui seront émis aux termes du placement feront l'objet d'une période de rétention de quatre mois et un jour à compter de la date de clôture du placement, conformément aux règles et aux politiques de la TSX, des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et des autres restrictions qui pourraient être imposées en vertu des lois étrangères sur les valeurs mobilières. Le placement doit d'abord être approuvé par la TSX.

Il est prévu que des initiés de la Société puissent participer au placement. Le cas échéant, leur acquisition d'une participation dans le placement constituerait une « opération avec une personne apparentée » en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. La Société compte publier une déclaration de changement important renfermant des détails relatifs à l'opération avec une personne apparentée, moins de 21 jours avant la clôture du placement, ce que la Société estime raisonnable en l'occurrence pour saisir des occasions de financement éventuelles et réaliser le placement le plus rapidement possible. Comme l'opération avec une personne apparentée ne dépassera pas certaines limites précisées et constituera un placement de titres en contrepartie d'espèces, aucune évaluation officielle ni aucune approbation des actionnaires minoritaires ne devraient être nécessaires à l'égard d'une telle opération.

À PROPOS D'ANACONDA

Anaconda Mining, une société minière et d'exploration aurifère de mise en valeur inscrite à la TSX, exerce ses activités dans les provinces du Canada atlantique ouvertes à la prospection et à l'exploitation minière, en l'occurrence Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse. La Société exploite le projet Point Rousse, qui se trouve dans le district minier de Baie Verte, à Terre-Neuve, et qui comprend la mine à ciel ouvert Pine Cove, l'usine et l'installation de résidus de Pine Cove dotées de tous les permis requis, le gisement Stog'er Tight, ainsi que la nouvelle découverte aurifère connue sous le nom d'Argyle, et une propriété d'environ 5 800 hectares ayant des réserves potentielles. Anaconda met également actuellement en valeur le projet récemment acquis Goldboro en Nouvelle-Écosse, un projet de ressources minérales à haute teneur, pour lequel la Société envisagerait de mettre à contribution l'infrastructure existante dont elle dispose au projet Point Rousse.

La Société dispose en outre d'un éventail de possibilités de croissance organique par la mise à contribution de son infrastructure existante, notamment les projets Viking et Great Northern, ainsi que le terrain minier de Tilt Cove à Terre-Neuve.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Ce communiqué renferme des « informations prospectives » au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. Les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des renseignements concernant le placement, l'emploi du produit et l'acceptation de la TSX. En règle générale, les énoncés prospectifs se repèrent à l'emploi d'une terminologie prospective comme « prévoit », « s'attend à » ou « ne s'attend pas à », « devrait », « budget », « prévu », « estime », « projette », « a l'intention de », ou « croit » ou des variations de ces termes et phrases, sinon ils énoncent que certaines actions ou certains événements ou résultats « peuvent » ou « pourraient » se prendre ou se produire, « se prendraient » ou « auraient lieu » ou « se prendront » ou « auront lieu » ou « se produiront » ou « se réaliseront ». Les énoncés prospectifs sont fondés sur les opinions et les estimations de la direction à la date de la présentation des renseignements et reposent sur un certain nombre d'hypothèses et sont assujettis à des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats réels, le niveau d'activité, le rendement ou les réalisations d'Anaconda soient considérablement différents de ceux indiqués expressément ou implicitement dans ces énoncés prospectifs, y compris des risques se rapportant à l'exploration, à la mise en valeur et à l'extraction minière comme des facteurs économiques qui ont une incidence sur l'exploration, les prix futurs des marchandises, les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt, les résultats réels provenant des activités actuelles de production, de mise en valeur et d'exploration, la réglementation gouvernementale, les événements politiques ou économiques, les risques liés à l'environnement, les délais d'obtention de permis, les dépenses en immobilisations, les difficultés techniques ou sur le plan de l'exploitation dans le cadre des activités de mise en valeur, les relations avec les employés, la nature spéculative de l'exploration et de la mise en valeur aurifères, y compris les risques de quantités décroissantes de teneurs des ressources, les différends concernant la propriété de terrains, et les changements des paramètres des projets au fur et à mesure que les plans continuent à être peaufinés ainsi que les facteurs de risque analysés dans la notice annuelle d'Anaconda pour l'exercice terminé le 31 mai 2017 qui est accessible à l'adresse www.sedar.com. Même si Anaconda s'est efforcée de cerner les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels puissent être considérablement différents de ceux contenus dans les énoncés prospectifs, il pourrait y avoir d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats ne soient pas tel que prévu, estimé ou voulu. Rien ne garantit que ces renseignements se révéleront exacts étant donné que les résultats réels et les événements futurs pourraient être sensiblement différents de ceux qui sont prévus dans ces renseignements. En conséquence, les lecteurs ne devraient pas se fier indûment

aux énoncés prospectifs. Anaconda ne s'engage pas à mettre à jour des renseignements prospectifs, sauf si elle y est tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

Les titres offerts aux termes des présentes n'ont pas été, et ne seront pas, inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, en sa version modifiée (la « loi sur les valeurs mobilières des États-Unis »), ou en vertu des lois étatiques sur les valeurs mobilières, et ils ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis, ou pour leur compte ou à leur avantage, en l'absence d'une inscription ou d'une dispense applicable de l'obligation d'inscription de la loi sur les valeurs mobilières des États-Unis et des lois étatiques sur les valeurs mobilières applicables. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres aux États-Unis et il n'y aura aucune vente de ces titres dans un territoire où il serait illégal de faire cette offre, cette sollicitation ou vente.

POUR UN SUPPLÉMENT D'INFORMATION, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC L'UNE DES PERSONNES SUIVANTES :

Anaconda Mining Inc.
Dustin Angelo
Président et chef de la direction
647 260-1248
dangelo@anacondamining.com
www.AnacondaMining.com

Anaconda Mining Inc.
Lynn Hammond
Vice-présidente, Relations publiques
709 330-1260
Lhammond@anacondamining.com